

SLIMANE BEDRANI [ \* ], A. M. DJENANE [ \*\* ]

## **Effets des politiques agricoles sur les comportements productifs et les revenus des exploitations agricoles : cas de la zone sud de la wilaya de Mila**

L'objet de ce travail est de présenter les principaux résultats d'une enquête auprès d'un échantillon d'exploitations agricoles portant sur les effets des politiques agricoles menées depuis le début des années quatre vingt sur les exploitations familiales quant à leurs comportements productifs et à leurs revenus. Le texte comporte une première partie relative à la présentation sommaire de la zone d'étude et à la méthodologie de l'enquête ; une deuxième partie analyse les données de l'enquête.

### **1. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET METHODOLOGIE DE L'ENQUETE**

#### **1.1. Présentation de la zone d'étude**

L'enquête a été réalisée dans la zone sud de la wilaya de Mila [1] (partie orientale des Hautes Plaines Sétifiennes (HPS), à la limite de ces dernières et du plateau constantinois). Celle-ci est, comme la majeure partie des wilayates des HPS, le lieu de jonction de deux zones naturelles : une zone de montagne et une zone de plaine. La zone de montagne se situe au nord ainsi que le chef-lieu de wilaya. La zone sud comporte des plaines d'altitude relativement élevées (800 mètres en moyenne). Cette dernière zone a été choisie pour la réalisation de l'enquête sur les exploitations agricoles.

La zone d'étude est délimitée au nord par la chaîne de montagnes telliennes, prolongement à l'est des monts Babor et au sud par la chaîne de montagnes des Aurès. Elle est sillonnée d'ouest en est par l'oued Rhumel qui prend sa source à 1160 m d'altitude au Nord-Ouest de la commune de Belaa dans la wilaya de Sétif. Dans sa traversée de la zone, l'oued Rhumel reçoit une dizaine d'affluents dont l'oued Athmania à l'amont duquel a été construit à la fin des années quatre vingt le barrage de Hemmam Grouz d'une capacité de 45hm<sup>3</sup> [2]. La région dispose aussi de quelques lacs collinaires. On soulignera que tous ces ouvrages ne mobilisent qu'une partie infime des précipitations reçues par cette zone et ne contribuent que pour une faible proportion à la satisfaction des besoins (3 % des ressources mobilisées). Ceci est l'une des spécificités des plaines céréalières de l'Est algérien où les eaux utilisées aussi bien pour l'alimentation de la population que pour

l'irrigation ou l'industrie proviennent essentiellement des nappes souterraines[3].

Le système d'irrigation utilisé dans cette zone est généralement gravitaire sauf pour la pomme de terre, irriguée par aspersion.

Sur le plan de la topographie, la zone présente un relief plat. En effet, 50 % des terres ont une pente inférieure à 3 %, 90 % inférieure à 12,5 % et 6,5 % seulement supérieure à 25 %. Sa topographie permet la culture des céréales sur une très grande partie des terres.

La zone sud de la Wilaya de Mila comprend neuf communes et s'étend sur une superficie totale de 175360, ha dont 80 % de SAU (140. 280. ha). La SAU de cette zone supporte les grandes cultures (68 %), les cultures maraîchères et les cultures en irrigué (6 %)[4]. Les parcours (18 %) et les superficies occupées de façons diverses (8 %).

Du fait d'une forte demande et de conditions agro-pédologiques favorables, la culture de la pomme de terre ne cesse de s'y développer malgré le déficit en eau d'irrigation que certains agriculteurs comblent actuellement par l'utilisation d'eaux usées urbaines. Les autorités comptent résorber ce déficit dans les prochaines années grâce à un transfert effectué à partir du barrage de Bouharoun, en voie de réalisation dans la wilaya de Jijel.

S'agissant enfin du milieu humain, la population de la zone sud de la wilaya de Mila a été estimée à la fin de l'année 1993 à 226000 habitants (densité de 129 hab/km<sup>2</sup>). La population rurale forme 57 % de la population totale et l'agriculture employait au dernier recensement (1987) 27 % seulement de la population totale occupée. L'emploi agricole était alors assuré par 7000 à 8000 exploitations environ.

## **1.2. Méthodologie de l'enquête**

### **1.2.1. Base de sondage**

La base de sondage est constituée par la liste des propriétaires agricoles de chaque commune. Ces listes, établies par l'administration agricole entre 1980 et 1992, donnent, en plus du nom du ou des propriétaires, la superficie et le lieu d'implantation de l'exploitation.

On a retenu cinq groupes d'exploitations définis sur la base de la seule variable "superficie" :

- la micro-exploitation (superficie inférieure à 5 ha),
- la petite exploitation (superficie comprise entre 5 et 20 ha),
- l'exploitation moyenne (superficie comprise entre 20 et 50 ha),
- la grande exploitation (superficie comprise entre 50 et 100 ha),
- la très grande exploitation (superficie supérieure ou égale à 100 ha).

La taille de l'échantillon est calculée en tenant compte :

- des classes de superficies définies ci-dessus,

- du lieu d'implantation des exploitations (la zone d'étude se compose de sept délégations et subdivisions agricoles),
- de la superficie totale par classe de superficie et par délégation ou subdivision, et
- de l'effectif total des exploitations par classe de superficie et par délégation.

Les corrections effectuées sur les listes officielles ont donné une population totale de 6615 exploitations totalisant une superficie de 100550 ha et se répartissant en 70 strates.

La taille de l'échantillon a été calculée en deux phases successives. La première phase est relative au calcul de la taille optimale de l'échantillon  $n$  pour lequel il a fallu calculer la superficie moyenne et l'écart-type par strate d'exploitation et dont les valeurs sont pour la zone d'étude, respectivement de 15,2 et 28,5 ha. Il s'agit d'une population fortement hétérogène.

La seconde phase est relative à la répartition des exploitations de l'échantillon (3 % de l'effectif de la population-mère) entre les différentes strates. La répartition a été faite au moyen de la méthode dite des quotas qui a donné les effectifs suivants :

**Tableau 1**  
Répartition des exploitations de l'échantillon par strate

Classes	Commune							Total
	I	II	III	IV	V	VI	VII	
0-5 ha	4	4	2	6	5	2	2	25
5-20	12	8	5	7	14	5	3	54
20-50	9	3	4	3	13	4	5	41
50-100	2	2	2	3	6	6	3	24
100 et +	8	6	4	8	15	8	7	56
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>27</b>	<b>53</b>	<b>26</b>	<b>20</b>	<b>200</b>

### 1.2.2. Réalisation de l'enquête

L'enquête auprès des exploitations a eu lieu entre les mois de février et mai 1994. Elle a porté sur la campagne agricole 1992-1993 et a été réalisée par les ingénieurs et techniciens des délégations et subdivisions agricoles de la zone d'étude.

Le choix des exploitations de l'échantillon tient compte de la stratification présentée dans le tableau 1 précédent mais pas du tirage aléatoire de ces exploitations comme cela devait avoir normalement lieu. La raison du choix délibéré des exploitations se justifie par le souci d'éviter au maximum les risques d'erreur induits par la non actualisation des listes des propriétaires fonciers.

A cette difficulté, sont venues s'ajouter d'autres et l'effectif projeté des exploitations n'a pu être atteint puisque la taille de l'échantillon a dû être réduite de 10 %.

Par ailleurs, soucieux d'une présentation synthétique des résultats, on a été amené également à réduire le nombre de groupes des exploitations à trois :

- de 0 à 20 ha : petites exploitations.
- de 20 à 50 ha : exploitations moyennes et,
- 50 ha et plus : grandes exploitations.

## 2. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE

### 2.1. Structure des exploitations

#### 2.1.1. La terre

L'échantillon se compose de 180 exploitations dont 73 privées et 107 issues de l'ancien secteur public (55 exploitations agricoles collectives - EAC- et 52 exploitations agricoles individuelles -EAI).

Tableau 2  
Répartition des exploitations de l'échantillon selon leur statut juridique

Désignation	EAC Collect	EAI Indiv	EA Privée	Total exploit	Total exploit %	Total sup. %
Petites	0	31	29	70	38,9	5,7
Moyennes	18	21	25	64	35,5	24,6
Grandes	37	0	9	46	25,5	69,7
Ensemble	55	52	63	180	100	100
%	30,6	28,9	40,5	100		

Totalisant une superficie de 11 157 ha, ces 180 exploitations ont une SAU moyenne de 61 ha environ. La moyenne varie de 8,9 ha pour le groupe des petites à 42,2 ha pour celui des moyennes et à 165,8 ha pour celui des grandes exploitations. La répartition des terres est très inégale : l'indice de concentration statistique est élevé : 51,5 %.

Tableau 3  
Répartition des exploitations de l'échantillon selon les superficies utilisées en 1992-93

Désignation	Nombre d'exploit	Superficie agricole totale (ha)	SAU (ha)	SAU moyenne	SAU irrigué totale	Superficie irrigué (% de la SAU)
Petites	70	702	625	8,9	40	6,4
Moyennes	64	2735	2699	42,2	86	3,2
Grandes	46	7720	7625	165,8	108	1,4
Ensemble	180	11157	10949	60,8	234	2,1

L'origine des terres des exploitations est diverse. Les terres données en usufruit, essentiellement publiques, représentent 76 % de la superficie totale, les terres louées 13 % et celles provenant de l'héritage 11 %. Les terres provenant de l'achat sont quasi inexistantes (7 ha) et l'échange de terres entre propriétaires nul.

Tableau 4  
Répartition des exploitations de l'échantillon selon l'origine de leurs terres

Types d'exploit	Effect exploit	Superf. total (ha)	Origine des terres exploitées (ha)				Terres vendues (ha)
			Héritage	Achat	Loc.	usufruit	
Petites	70	702	355	5	28	254	2
Moyenne	64	2735	565	1	421	1748	2
Grandes	46	7720	276	1	970	6473	
Ensemble	180	1157	1196	7	1479	8475	4
%		100	11		13	76	

Si on considère le statut juridique des terres exploitées, il apparaît que la propriété publique domine largement avec 76 % environ de la superficie totale (cf. tableau 5). L'indivision, peu importante par rapport à l'ensemble des superficies (9 %), représente une grande part de la propriété terrienne non publique (36,6 %).

Tableau 5  
Répartition des exploitations de l'échantillon selon le statut juridique (ha)

Type d'exploit	Superficie agric. total ha	Personnel		Propriété		
		personnel	indivision	EAC	EAI	étatique Total
Petites	702	252	160	0	290	290
Moyennes	2735	782	205	1140	608	1748
Grandes	7720	643	604	6473	0	6473
nsemble	11157	1677	969	7613	898	8511
%	100	15	9			76

Les exploitations agricoles collectives (EAC) créées par la réforme du secteur agricole d'Etat de 1987 connaissent des changements. Beaucoup d'EAC-mères ont été remembrées par leurs attributaires et ont donné naissance soit à des EAC plus petites de deuxième, voire de troisième génération, soit à des EAI (Djennane, 1991).

### 2.1.2. La force de travail

Qu'elle relève du secteur privé ou de l'ancien secteur public, l'exploitation agricole de la zone enquêtée est foncièrement marquée par la gestion familiale.

Sur les 180 exploitations de l'échantillon, 80 % environ sont gérées sous la responsabilité directe du père (ou d'une personne influente de la famille élargie dans le cas des EAC) qui assure également la fonction de chef de ménage et 13 % par l'un des fils, généralement l'aîné. Cette situation semble convenir aux chefs des exploitations dont la majorité souhaite la succession à la tête de leurs exploitations du fils (79 %) ou du frère (14 %).

Le travail familial (non rémunéré) représente pour les trois groupes d'exploitation 92,5 % de la quantité totale de travail utilisé durant la campagne agricole 1992-93 [5]. Cela signale donc la faiblesse quantitative de la force de travail salariée qui ne représente que 7,5 % de la force de travail utilisée.

Tableau 6  
Population active et emploi dans les exploitations enquêtées (campagne agricole 1992/93)

Type d'exploit.	Pop. active 18 et +	Pop. occupée			Taux occup. pop active	Emploi surexploi empl. total
		hors exploit	dans exploit	total		
Petites	360	50	177	127	49,2	71,7
Moyennes	367	44	188	144	51,2	76,6
Grandes	416	30	190	160	45,6	84,2
Ensemble	1143	124	555	431	48,5	77,6

Le travail agricole sur exploitation, pour l'ensemble de l'échantillon, donne de l'occupation à 4 actifs sur 10. L'utilisation accrue de la main-

d'oeuvre familiale, facilitée par la restructuration de l'ancien secteur public[6], semble répondre à trois contraintes :

- le phénomène du chômage qui touche en moyenne une personne active sur deux (51,5 % de la population active des exploitations enquêtées sont au chômage),
- la diversification des systèmes de culture, diversification se caractérisant par l'introduction de cultures intensives tels que le maraîchage (pomme de terre) l'élevage bovin et ovin d'embouche, et l'aviculture de ponte et de chair.

### 2.1.3. Les moyens de production

Dans le système de production capitaliste, il est souvent facile de distinguer, grâce à la séparation graduelle qui s'opère entre l'unité de production et la cellule familiale, entre les éléments du patrimoine ayant nature de moyens de production et ceux affectés à l'usage personnel du propriétaire. Dans l'exploitation familiale, cette distinction est souvent difficile à opérer à cause des liens de solidarité qui unissent les deux entités. De fait, les moyens de production ont un statut mixte. On n'évoquera ci-après que les éléments du patrimoine ayant un usage strictement agricole, particulièrement les bâtiments et le matériel agricoles.

#### i) Les bâtiments agricoles

Les bâtiments agricoles retenus par l'enquête sont les étables, les bergeries, les poulaillers et les hangars. On compte dans l'échantillon 234 bâtiments soit en moyenne 1,3 par exploitation. Leur répartition par type et par groupe d'exploitation est comme indiquée dans le tableau suivant :

Tableau 7  
Répartition des exploitations selon l'effectif des bâtiments agricoles possédés.

Type d'exploit	Etables	Bergeries	Poulaillers	Hangars	Total	Nbr moyen	% Total
Petites	25	24	15	7	71	1	31
Moyennes	30	29	12	19	90	1,4	38
Grandes	12	27	8	26	73	1,6	31
Ensemble	67	80	35	52	234	1,3	100
% du total	29	34	15	22	100		

Ce sont les grandes exploitations qui sont les mieux loties puisqu'elles disposent chacune de 1,6 bâtiments en moyenne contre 1,4 pour les moyennes et 1 pour les petites.

Par type, ce sont les bergeries qui occupent le premier rang et représentent 1/3 environ de l'ensemble des infrastructures. Cette situation est quasi-normale dans la mesure où la zone sud de la wilaya de Mila est avant tout une zone associant l'élevage ovin et la céréaliculture. Cela ne signifie pas cependant que les autres types d'élevage soient moins importants. En effet, l'infrastructure destinée à l'élevage bovin représente 29 % du parc de bâtiments agricoles et les poulaillers 15 %.

Par ailleurs, il est à remarquer que plus du tiers (36 %) des bâtiments agricoles des petites exploitations sont des étables. Ce taux s'élève à 47 % pour les exploitations moyennes. Les grandes exploitations possèdent, quant à elles, 59 % du parc de bergeries. Ceci semble indiquer une relative spécialisation des petites et moyennes exploitations dans l'élevage bovin et celle des grandes exploitations dans l'élevage ovin.

S'agissant de la superficie recouverte et de l'état des différents bâtiments agricoles, l'enquête montre que les poulaillers ont la plus grande superficie moyenne (400 m<sup>2</sup>) et sont suivis par les hangars (225 m<sup>2</sup>), les bergeries (210 m<sup>2</sup>) et les étables (146 m<sup>2</sup>). Par groupe ce sont les grandes exploitations qui disposent des immeubles les plus vastes (320 m<sup>2</sup>) contre 205 et 132 m<sup>2</sup> pour respectivement les moyennes et petites exploitations.

L'enquête montre que l'état de ces bâtiments agricoles est globalement satisfaisant. En effet, 56 % d'entre eux sont déclarés comme étant dans un bon état, 38 % dans un état moyen et 6 % dans un état vétuste.

## ii) Le matériel agricole

Comme pour le bâti, il s'établit en matière de matériel agricole une relation inverse entre la taille de l'exploitation et son degré d'intensification : le taux de mécanisation diminue lorsque la taille augmente. Cette relation se vérifie également en matière de résultats physiques et financiers des exploitations.

Le taux de mécanisation des exploitations varie du simple au triple de la grande à la petite exploitation. En effet, rapporté à l'hectare de SAU, le taux de mécanisation est de 2,5 CV/ha de SAU dans les petites exploitations et de 1,3 et 0,7 dans, respectivement les moyennes et grandes exploitations. Toujours dans le même sens, on relève que la superficie moyenne par tracteur est respectivement de 24, 53 et 93 ha dans les petites, les moyennes et grandes exploitations.

**Tableau 8**  
Répartition des exploitations de l'échantillon selon l'effectif des tracteurs, la puissance totale et le taux de mécanisation en 1992/93

Type d'exploit	Effect exploit	SAU (ha)	Charrues covercrops		Epandeurs semoirs		Remorques citernes	
			effect	ha/unit	effect	ha/unit	effect	ha/unit
Petites	70	625	45	13,8	10	62,5	15	41,7
Moyennes	64	2699	86	31,4	25	108	29	93
Grandes	46	7625	126	60,5	42	181,5	32	238,3
Ensemble	180	10 949	257	42,6	77	142,2	76	144

On retrouve le même phénomène en matière de matériel spécialisé et de récolte. En effet, on compte une charrue ou cover-crop pour 14 ha de SAU dans les petites exploitations, pour 31 ha dans les moyennes et pour 61 ha dans les grandes exploitations. S'agissant des épandeurs d'engrais et semoirs, on compte pour les types respectifs d'exploitation une unité pour 63,108 et 182 ha.

La relation inverse entre la taille de l'exploitation et son degré de mécanisation se vérifie également en matière de matériel de récolte : ramasseuses-presses, arracheuses et planteuses de pomme de terre, moissonneuses-batteuses, etc... A l'exception de ce dernier type de matériel pour lequel on compte une unité pour 226, 217 et 157 ha de SAU respectivement dans les petites, les moyennes et grandes exploitations, pour le reste des matériels, la superficie par unité considérée est proportionnelle à la taille de l'exploitation c'est-à-dire que le taux de mécanisation diminue lorsque la taille de l'exploitation augmente.

Il apparaît ainsi que les petites exploitations sont, en moyenne, plus mécanisées que les grandes, exception faite des moissonneuses batteuses. Cela est, probablement, un effet de la politique de subvention (directe et indirecte) des matériels agricoles durant les années quatre vingt, politique qui a mis à la portée des petites exploitations l'achat de ces matériels

### *iii)* Les systèmes de culture et d'élevage

La monoculture céréalière comme spécialisation traditionnelle de la zone d'étude est de plus en plus mise en cause. On assiste en effet à la diversification des systèmes de culture, bien que les céréales restent largement dominantes.

Au niveau des Hautes Plaines Sétifiennes (HPS) qui s'étendent sur le territoire des Wilayate de Mila, Bordj-Bou-Arréridj, Mila et sur une partie des wilayate de M'Sila et de Béjaia, la superficie réservée à la culture des céréales est passée de 96 % des superficies cultivées en 1971 à 87 % en 1980 et à 80 % en 1990.

La diminution de la part relative des superficies des céréales dans les superficies totales cultivées s'est accompagnée par un changement de tendance au sein du système céréalier lui-même. L'orge, l'avoine et les autres fourrages ont partiellement remplacé le blé dur et le blé tendre.

La tendance à la hausse caractérise également les superficies réservées aux légumes secs (2 200 ha en 1970 et 4 000 ha en 1990), à l'arboriculture fruitière et aux cultures maraîchères. Les superficies maraîchères sont passées de 5 000 ha en 1970 à 12 000 ha en 1980 et à 32 400 ha en 1990. Celles de l'arboriculture fruitière sont aux dates respectives de 45 000, 74 000 et 90 000 ha.

La diversification des systèmes de culture caractérise également les exploitations agricoles du sud de la wilaya de Mila.

Les céréales demeurent, malgré les transformations opérées durant les quinze dernières années, la spéculation dominante. Elles occupaient en 1992-93, pour l'échantillon des exploitations étudiées, 64,5 % de la SAU. La jachère (biennale) s'étend sur le tiers environ de la SAU et la superficie réservée aux fourrages sur 3,1 % alors que le maraîchage, quasi inexistant à la veille de la réorganisation du secteur agricole en 1987, occupe 1,6 % de la SAU.



**Tableau 9**  
**Systèmes de culture des exploitations du sud de la wilaya de Mila**  
**en 1992-93**

Type d'exploit	SAU (ha)	Céréales (ha)	Fourrage (ha)	Maraich. (ha)	Autres (ha)	Jachère (ha)
Petites	625	453	21	30	-	121
Moyennes	2699	1736	78	62	18	805
Grandes	7625	4874	245	82	11	2413
Ensemble	10949	7063	344	147	29	3333
%	100	64,5	3,1	1,6	-	30,8

Par groupe d'exploitations, les céréales sont également la culture dominante puisqu'elles représentent, quel que soit le groupe considéré, plus de 60 % de la SAU du groupe. Mais quelques nuances sont à souligner en matière de culture de maraîchage qui occupe 5 % environ de la SAU des petites exploitations, 2,3 % des exploitations moyennes et 1 % des grandes exploitations. Ainsi on peut conclure que la superficie réservée au maraîchage est une fonction inverse de la taille de l'exploitation.

Qu'en est-il en matière des systèmes d'élevage ?

Le système d'élevage pratiqué par les exploitations de la zone d'étude est du type semi-intensif. Il inclue le bovin laitier et d'embouche, l'ovin reproducteur et d'engraissement, l'aviculture de chair et de ponte et de façon peu importante l'apiculture. Cette dernière spéculation est particulièrement développée dans la zone montagneuse du Nord.

Comme pour la culture du maraîchage, l'élevage bovin se concentre relativement au sein des petites exploitations. En effet sur un effectif total de 87 exploitations pratiquant l'élevage bovin, la moitié sont des petites exploitations et possèdent 34 % environ du cheptel : on compte en moyenne 5 têtes de bovins par petite exploitation pratiquant cette activité. Ce chiffre est cependant de 6,2 pour les exploitations moyennes et de 18 pour les grandes exploitations. Ainsi, on est tenté de faire remarquer la tendance à la généralisation de l'élevage bovin aux petites exploitations et la tendance à la concentration dans les grandes exploitations. Ce phénomène peut s'expliquer par la politique agricole antérieure à la restructuration de 1980 qui dotait les exploitations du secteur public d'étables souvent gigantesques.

**Tableau 10**  
**Exploitations de l'échantillon selon leur système d'élevage**

Exploitation	Elevage bovin			Elevage ovin	
	Nbr exploit	exploit	Nbr têtes	Nbr exploit	Nbr têtes
Petites	70	43	200	32	1230
Moyennes	64	34	212	34	1769
Grandes	46	10	179	32	3840
Ensemble	180	87	591	98	6839

L'élevage ovin est pratiqué par 70 % des grandes exploitations, par 53 % des exploitations moyennes et par 46 % des petites exploitations. Ces exploitations détiennent respectivement 56, 26 et 18 % de l'effectif total du troupeau. Le nombre moyen de têtes par exploitation pratiquant cette activité est respectivement de 120, 52 et 40 pour les grandes, les moyennes et petites exploitations.

La question évidente qui semble se poser à ce niveau est celle de savoir comment une exploitation de moins de 10 ha, pratiquant les cultures herbacées, peut entretenir une quarantaine de têtes d'ovins en plus des cinq têtes de bovins. La réponse réside sans doute dans le recours systématique à l'alimentation achetée, recours qui se justifie par la modicité des prix de cette alimentation jusqu'en 1992-1993 et l'évolution soutenue du prix de la viande (Bédrani, 1995).

Aux élevages bovin et ovin s'ajoute l'élevage avicole de ponte et de chair pratiqué par 15 % des exploitations.

Par type, les petites et moyennes exploitations semblent avoir la préférence pour l'aviculture de ponte pour laquelle elles détiennent, ensemble, 82 % des capacités installées. Les grandes exploitations détiennent, à elles seules, 63 % des capacités de production de l'aviculture de chair.

Introduites depuis moins de vingt ans dans le Sétifois, l'activité d'élevage avicole ou la culture du maraîchage ou encore l'élevage d'engraissement, en fait tout ce qui tend à transformer et changer l'activité dominante traditionnelle de cette région agricole, semblent être directement générées par le système des prix et des subventions agricoles mis en place.

Dépendante en tout des marchés extérieurs et devant faire face à une demande interne solvable croissante, des couches urbaines particulièrement, l'Algérie a confirmé, au début des années quatre vingt, sa politique d'intensification du secteur agricole. Les moyens de la nouvelle politique sont la reconnaissance accordée au rôle que peut jouer désormais le secteur privé dans le développement agricole, l'introduction de cultures nouvelles dans les systèmes de production des exploitations et enfin la mise en place d'un système de prix, de subventions et de fiscalité agricole ayant pour effet de soutenir les nouvelles orientations.

Quelles sont les incidences de ce système sur les exploitations du sud de la wilaya de Mila ?

## 2.2. Fonctionnement des exploitations : résultats physiques et financiers

### 2.2.1. Les résultats physiques

L'agriculture du Sétifois, de type pluvial, a des rendements faibles (cf. tableau 11).

Tableau 11  
Répartition des exploitations de l'échantillon selon les principaux groupes de production végétale réalisée en 1992/93

Type exploit.	Céréales		Fourrage + paille		Maraîchage (PdT)	
	Ha	Qx/ha	Ha	Qx/ha	Ha	Qx/ha
Petites	453	9	474	27	30	140
Moyennes	1736	8	1814	17	62	76
Grandes	4874	7,1	5119	16	82	85
Ensemble	7063	7,4	7407	17	174	94

Par groupe d'exploitations, on remarque que les petites sont les plus performantes et se distinguent nettement des grandes. En effet, l'écart de leur rendement est de 190 kg/ha pour les céréales, de 11 qx/ha pour le fourrage et la paille et de 55 qx/ha pour la pomme de terre.

Il faut cependant relativiser ces résultats en signalant que la production des petites exploitations ne représente que 7 % de la production totale des céréales qui s'est élevée en 1992/93 à 52 622 qx, 10 % de la production de fourrage (production totale = 123 000 qx) et enfin 26 % de la production de pomme de terre (production totale = 15 855 qx). Il faut aussi ajouter que la superficie consacrée par les petites exploitations à la culture des céréales représente 6 % de la superficie totale céréalière, celle consacrée aux fourrages et paille 6 % également et enfin celle consacrée à la pomme de terre 17 %.

Ces résultats confirment de façon directe la relation entre la taille de l'exploitation et le degré d'intensification. Ainsi, on peut compléter l'observation sur l'intensification en mentionnant que la relation qui s'établit entre la taille de l'exploitation d'une part, son degré d'intensification et ses résultats physiques d'autre part est une fonction inverse puisque plus petite est la taille de l'exploitation, plus grands sont son degré d'intensification et son produit à l'unité de terre cultivée. Cette relation se vérifie-t-elle en matière de résultats financiers ?

L'analyse en termes monétaires permet de constater les principaux changements induits par la nouvelle politique des prix et subventions agricoles.

Avant de tenter de répondre à cette question, on signalera que toutes les productions ont été valorisées aux prix du marché pour les exploitations qui ne sont pas liées par des contrats de production et de vente à des entreprises ou organismes publics achetant aux prix fixés par l'Etat (céréales, lait, pommes de terre...).

### **2.2.2. Les résultats financiers**

La situation financière des exploitations a connu en l'espace d'une quinzaine d'années des changements profonds. Le secteur agricole algérien, du moins dans sa frange publique, était connu avant sa réorganisation par son déficit financier chronique (Bédrani, 1989). Des travaux de recherche menés sur l'ancien secteur public ont montré l'existence d'une corrélation négative entre le degré d'intensification des exploitations et leurs résultats financiers à l'unité de terre cultivée. Ce sont les exploitations les plus intensives - généralement les plus petites qui obtenaient les déficits financiers les plus importants. La libéralisation entamée en 1980 et l'évolution du système des prix, semblent avoir eu raison de la situation antérieure. En effet, c'est ce que l'on constate pour les exploitations de la zone : les exploitations les plus intensives obtiennent les meilleurs résultats financiers.

En valeur, le produit total moyen s'est élevé, en 1992-1993, à 27 285 DA/ha de SAU dans les petites exploitations, à 13 774 dans les

exploitations moyennes et à 7 916 DA dans les grandes exploitations (cf. tableau 12).

**Tableau 12**  
Répartition des exploitations de l'échantillon selon la valeur produite à l'hectare de SAU et selon la structure du produit total (1992/93)

Type exploit.	SAU (ha)	Produit total DA/ha	Produit végétal %	Produit animal %
Petites	625	27285	56	44
Moyennes	2699	17774	58	42
Grandes	7625	7916	77	23
Ensemble	10949	10472	68	32

Contrairement au passé, où la monoculture céréalière associée à l'élevage ovin était dominante, on remarque actuellement que la part de la production animale dans le produit total est relativement importante (1/3 de la valeur produite) et que cette part relative augmente lorsque la taille de l'exploitation diminue : 23 % dans les grandes exploitations et 44 % dans les petites.

Par ailleurs, si on fait la distinction entre les cultures traditionnelles (céréales, fourrages, ovin) qui demeurent dominantes puisqu'elles représentent 59 % du produit total - et les cultures nouvelles (maraîchage, bovin et aviculture), on remarquera que les nouvelles cultures sont l'oeuvre particulièrement des petites et moyennes exploitations (cf. tableau 13) dont elles représentent 60 % du produit.

**Tableau 13**  
Structure de la production des exploitations enquêtées : cultures nouvelles et traditionnelles (1992/93)

Type d'exploit	Produit total	Spéculation tradition (céréales, fourrage, ovin)	Spéculation nouvelles (maraîchage, bovin, aviculture)
	(ha) DA	%	%
Petites	27285	40	60
Moyennes	17774	42	58
Grandes	7916	68	32
Ensemble	10471	59	41

Ainsi, on peut soutenir que la libéralisation de la commercialisation et des prix à partir du début des années quatre vingt a effectivement conduit à la diversification et à l'innovation en matière de systèmes de culture, les petites et moyennes exploitations étant les plus disposées à l'innovation culturelle.

Pour ce qui est des charges d'exploitation à l'hectare, elles s'avèrent relativement faibles chez les grandes exploitations quand on les compare aux petites exploitations, traduisant ainsi le degré d'intensification de ces dernières par rapport aux premières. Le taux d'efficacité économique (ou rapport produits/charges) moyen pour l'ensemble des exploitations est de 1,95. Ce taux, quasi identique à celui des grandes exploitations (1,93), s'élève à 2,01 dans les exploitations moyennes et à 2,26 dans les petites exploitations.

Ainsi, la situation financière des exploitations confirme une fois de plus la relation qui s'établit entre leur taille et leur degré d'intensification. L'efficacité économique des exploitations est en nette amélioration. En effet, même les grandes exploitations, celles issues de la restructuration

du secteur étatique, réalisent des résultats financiers positifs, ce qui était relativement rare avant la réorganisation de 1987. Les raisons de la nouvelle situation sont multiples mais la principale demeure la réduction des charges salariales qui, autrefois, représentaient plus de 70 % des dépenses de fonctionnement de ces exploitations. Aujourd'hui, les charges salariales ne représentent en moyenne que 6,8 % de l'ensemble des charges de fonctionnement. La rubrique la plus importante en matière de charges d'exploitation est celle représentée par l'alimentation du cheptel (28,3 % des dépenses totales). Viennent ensuite les dépenses pour l'acquisition du matériel agricole (25,8 %) et enfin les dépenses en semences et approvisionnements (21,8%).

**Tableau 14**  
Structure des charges d'exploitation par ha de SAU des exploitations enquêtées (campagne 1992/93)

Type exploit	SAU ha	Total Charges DA/ha	Semen approv %	Locat terres %	Matér agric. %	Alime cheptel %	Salai- res %	Dép. dive %
Petites	625	12066	26	1,9	26,3	32,9	3	8,9
Moyennes	2699	6837	20,7	3,1	23,5	38,7	5	9
Grandes	7625	4096	22,2	-	28,2	22	7,6	20
Ensemble	10949	5344	21,8	3,4	25,8	28,3	6,8	13,9

Les attributaires des EAC tentent, comme toutes les autres exploitations, d'augmenter leur revenu d'exploitation en diminuant les charges salariales par le recours à la main-d'oeuvre familiale, non rémunérée. Le travail non rémunéré représente 92,5 % de la quantité totale de travail pour l'ensemble des exploitations et 94 % pour les grandes exploitations comme le montre le tableau 15 qui donne, par type d'exploitations le nombre de journées de travail par ha de SAU et par an et l'importance du travail familial non rémunéré.

**Tableau 15**  
Répartition des exploitations de l'échantillon selon le nombre de journées de travail (JT) et selon le type de travail. (QTF : qté trav. famil. QTS : qté trav. salarié)

Type d'exploitat.	JT/ha/an	QTF %	QTS %
Petites	39,5	92	8
Moyennes	19,1	92,6	7,4
Grandes	9,8	93,8	6,1
Ensemble	13,4	92,5	7,5

On remarquera la forte intensification en travail des petites exploitations comparativement à celles des deux autres groupes : un hectare de SAU d'une petite exploitation demande quatre fois plus de travail que celui d'une grande exploitation et deux fois plus que celui d'une exploitation moyenne. C'est le résultat logique de la spécialisation relative des différents groupes d'exploitation. On rappellera pour mémoire que les petites exploitations consacrent 5 % environ de leur superficie au maraîchage et détiennent 34 % de l'effectif total de bovins. 18 % du troupeau ovin et 37 % environ des capacités d'élevage avicole de ponte alors qu'elles ne disposent que de 6 % seulement des superficies.

La forte intensification des petites exploitations permet-elle alors aux propriétaires de ces dernières et aux personnes qui y vivent de tirer le plus grand revenu ?

### 2.2.3. Les revenus :

L'absence de comptabilité ne permettant pas de calculer les amortissements, les revenus qui sont traités ici sont le revenu agricole brut et le revenu global brut de l'exploitation qui comprend le revenu d'exploitation et le revenu extérieur des ménages, celui-ci incluant les salaires, rentes, pensions et loyers perçus par les ménages.

Globalement, le revenu agricole reste relativement dominant dans le revenu global de l'ensemble des exploitations ainsi que le montre le tableau 16 (15,1 % de la masse du revenu). Mais si le revenu hors exploitation déclaré reste marginal pour les grandes exploitations, il s'avère important pour les petites et les moyennes où il constitue le quart du revenu global.

**Tableau 16**  
Revenu global par type d'exploitation (milliers de DA)

Type exploit	Revenu agricole		Revenu hors expl.		Revenu total		Rev HE en % RT
Petites	9712	18,6	3153	40	12865	20,9	24,5
Moyennes	13325	25,5	4568	49	17893	29,1	25,5
Grandes	29128	55,8	1572	11	30700	50	5,1
Ensemble	52165	100	9293	100	61468	100	15,5

Rapporté aux nombres d'actifs et au nombre d'occupés des ménages des différents types d'exploitations, le revenu global s'avère relativement important (cf. tableau 17) si on le compare au salaire national minimum garanti (SNMG). Voilà qui nous éloigne de la situation antérieure à la restructuration de 1980 et qui explique en partie le regain d'intérêt qu'ont les ruraux pour l'agriculture. Ceci est d'autant plus à souligner que la restructuration de l'agriculture en général et la nouvelle politique des prix et des subventions agricoles ont permis aux agriculteurs d'améliorer de façon remarquable leur revenu et leur niveau de vie

**Tableau 17**  
Structure et importance du revenu global des exploitations enquêtées

Type exploitation	Revenu global par actif en DA	Revenu global par occupé exploit. DA	Nbr de fois SNMG dans rev. global occupé <sup>1</sup>
Petites	35180	99724	3,3
Moyennes	48756	124260	4,1
Grandes	73797	191872	6,4
Ensemble	53594	142129	4,7

(1) En 1992, le SNMG était fixé à 2500 DA/mois (cf. décret n° 92-112 du 14/3/92).

A l'hectare, le revenu agricole brut est de 3 820 DA, 4 937 DA et 15 219 DA respectivement pour les grandes, moyennes et petites exploitations. L'écart de revenu par unité de terre cultivée est dû, comme déjà mentionné, à la plus forte intensification des petites exploitations. Il est dû aussi au fait que les prix des céréales (essentiels dans le système de culture des grandes exploitations) ont évolué moins vite que ceux des équipements et intrants, contrairement aux prix de la viande et des cultures maraîchères.

Pour ce qui est du revenu global hors exploitation, les salaires en

constituent la plus grande partie (56 %), les rentes ou location des terres

en constituent 27 %, loyers ou location du matériel agricole et des bâtiments d'exploitation 12 % et les pensions 5 % (cf. tableau 18). Si on considère les types d'exploitation, ce sont les moyennes exploitations qui en détiennent la plus grande partie (49 %) suivies des petites exploitations (40 %). On notera que la part des grandes exploitations a été sous estimée du fait que l'enquête n'a pu saisir que les revenus hors exploitation des ménages des seuls responsables d'EAC et pas ceux des ménages des autres membres des EAC [7]. On remarquera que, d'après l'enquête, le revenu de la location de matériel est nul pour les grandes exploitations. Cela est peu probable même si on sait que beaucoup d'EAC classées "grandes exploitations" n'ont pas hérité de matériel et qu'elle recourent à la location auprès des moyennes et petites, beaucoup de ces dernières ayant acheté des tracteurs à l'époque où le prix était très faible à cause des subventions et d'un dinar très surévalué.

**Tableau 18**  
Structure du revenu hors exploitation des ménages enquêtés

Type d'exploit.	Revenu		dont en %					Total
	103 DA	%	Salaires	Pensions	Rentes	Loyer		
Petites	3153,12	40	53,7	10,5	1,6	34,2	100	
Moyennes	4568,40	49	44,1	2,5	53,4	-	100	
Grandes	1572,00	11	97,7	-	2,3	-	100	
Ensemble	9293,52	100	56,4	4,8	27,1	11,7	100	

### 2.3. Evolution et stratégie des exploitations agricoles

Quelles sont les mutations techniques et culturelles essentielles réalisées par les exploitations durant les dix dernières années, les principaux créneaux d'investissement ainsi que les sources de financement et les projets d'investissement agricoles ?

#### 2.3.1. Mutations techniques et culturelles

Les mutations techniques et culturelles sont importantes. On peut constater, en effet (cf. tableau 19) que 22 % des exploitations de l'échantillon ont introduit une nouvelle culture et que trois mutations en moyenne par exploitation ont eu lieu depuis le début des années quatre-vingt.

Quoique toutes les exploitations n'ont pas introduit en même temps la même technique ou culture. Ce sont les grandes exploitations qui auraient introduit durant les quinze dernières années le plus grand nombre moyen de techniques ou cultures nouvelles : 2,8 contre 2,4 dans les exploitations moyennes et 1,6 dans les petites exploitations.

La plus grande propension des grandes exploitations à introduire le progrès technique pourrait s'expliquer par un certain nombre de facteurs : plus grandes capacités financières, contacts plus nombreux souvent privilégiés avec les services agricoles gouvernementaux, niveau d'instruction plus élevé des membres de l'exploitation.

**Tableau 19**  
Répartition des exploitations selon les techniques et cultures introduites après 1980

Type exploit	Exploit. et effectifs ayant introduit une nouvelle technique ou culture			% des exploit.
	Petites	Moyennes	Grandes	
Irrigation	15	16	13	25
Ensilage	9	10	16	19
Fertil. céréales	29	34	30	52
Fert. mattaich	15	21	7	24
Ovins reprod.	8	20	24	19
Bovins emb.	4	5	2	6
B.L.Modernes	11	16	6	18
Avicul. ponte	3	4	3	6
Avicul. chair	11	5	15	17
Pomme de T.	10	23	15	27
Ensemble	115	154	131	22
Nbr moyen de mutations	1.6	2.4	2.8	2.2

Les changements cultureux remarquables dans la zone d'étude sont à souligner d'autant que cette partie des hautes plaines sétifiennes est réputée être principalement à vocation céréalière. La monotonie culturelle s'y serait certainement maintenue si le planificateur, soucieux de mettre à la disposition de la population les produits agricoles stratégiques dont la pomme de terre, ne l'avait pas au milieu des années soixante-dix retenue comme aire géographique de production de cette denrée en y favorisant l'irrigation.

Le principal changement technique est donc l'irrigation, particulièrement l'irrigation par aspersion qui tend à remplacer rapidement l'irrigation gravitaire, cette dernière connaissant, elle aussi, des changements : l'ancienne "segua" ou rigole en terre tend à être remplacée partout par le tuyau en matière plastique.

Le développement plus grand de l'aviculture est un autre changement important dans la zone d'étude. Il s'est accompagné d'un changement dans les bâtiments avicoles. Les agriculteurs les moins nantis, au lieu de construire des poulaillers modernes, mais fort coûteux, ont réaménagé des serres de cultures légumières pour y élever du poulet de chair. Ces serres sont recouvertes entièrement de plastique, de paille et de glaise et respectent apparemment les conditions minimales d'hygiène.

Enfin, on signalera la quasi généralisation de la mécanisation de la culture de la pomme de terre : planteuses et arracheuses, introduites à l'origine à titre expérimental, sont maintenant des outils de travail banals, souvent utilisés en commun par plusieurs exploitations.

Si chaque exploitation a introduit en moyenne deux nouvelles spéculations ou techniques durant les quinze dernières années (après 1980), la mutation, une fois opérée, est soumise à des adaptations. En effet, sur les trois cultures ou techniques en moyenne introduites (avant et après 1980) par les exploitations, 0,7 sont soumises à des développements, 2 sont maintenues en l'état et 0,3 ont été atrophiées ou carrément supprimées. (cf. tableau 20, ci-après)

Tableau 20  
Répartition des exploitations selon les mutations techniques et  
culturelles introduites suite à la restructuration de 1980 [8]



Type exploit	Nbre exploit	Effectif des exploitations ayant				Nbre moyen mutations	
		A		B	C		D
		Avant 1980	Après 80				
Petites	70	78	114	37	135	20	3
Moyennes	64	48	147	53	123	19	3
Grandes	46	32	134	38	109	19	4
Ensemble	180	158	395	128	367	58	3
Moyenne	-	0,9	2,1	0,7	2	0,3	3

### 2.3.2. La rénovation des forces productives agricoles

Bien qu'elle se soit étendue à tous les domaines de l'activité agricole, la rénovation des forces productives s'est particulièrement concentrée dans l'activité de construction de nouveaux bâtiments d'exploitation et d'habitation ainsi que dans l'acquisition de cheptels et de nouveaux matériels agricoles et enfin dans les aménagements fonciers (cf. tableau 21). Ensemble, la construction de bâtiments d'exploitation et d'habitation et l'acquisition de matériels agricoles auraient absorbé 80 % des investissements des exploitations agricoles durant les quinze dernières années.

Tableau 21  
Structure des dépenses d'investissement des exploitations durant les quinze dernières années

Type exploit	Montant	Bât. exploit habitation	Matériels agricoles	Aménagem fonciers	Elevage ovin/bovin
	10 <sup>3</sup> DA	%	%	%	%
Petites	12197	36,3	46,8	11,3	5,6
Moyennes	23430	42,3	35,4	11,6	10,7
Grandes	24706	39,9	40,2	13,7	6,2
Ensemble	60333	40,0	39,7	12,4	8,2

Par type, les exploitations ont eu un comportement différencié en matière d'investissement. En effet, les petites exploitations ont plus investi dans le renouvellement de leur matériel que dans l'élevage bovin et ovin (5,6 %) alors que les exploitations moyennes ont eu une préférence pour la construction de bâtiments. Enfin, les grandes exploitations semblent avoir eu le même comportement en matière d'acquisition de matériel et de construction de bâtiments entre lesquels elles ont réparti de façon égale l'essentiel de leurs dépenses d'investissement : respectivement 40,2 et 39,9 %.

En termes physiques, les investissements réalisés se répartissent par type de matériel et entre les groupes d'exploitation comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 22  
Répartition des investissements réalisés entre les différents groupes d'exploitations

Type d'investissement	Petites	Moyennes	Grandes	Ensembles
Habitations	14	15	8	37
Hangars	1	1	1	3
Etables	2	7	1	10
Bergeries	4	10	4	18
Poulaillers	10	12	5	27
<b>Equivalence DA/ha</b>	<b>7060</b>	<b>3670</b>	<b>1290</b>	<b>2200</b>
Tracteurs	9	20	17	46
Moissonneuses batteuses	-	3	5	8
Plant. ar. PT	4	4	1	9
Matériel transport roulant	7	7	5	19
Matériel transport tract	3	6	12	21
<b>Equivalence DA/ha</b>	<b>9130</b>	<b>3060</b>	<b>1290</b>	<b>2170</b>
Défonçage puits	10	24	19	53
Equivalence DA/ha	2200	1010	440	680
Achat BLM	17	52	22	91
Achat ovin rep.	33	298	120	451
Equivalence DA/ha	1100	920	200	430
Total général	-	-	-	-
<b>Equivalence DA/ha</b>	<b>19490</b>	<b>8660</b>	<b>3220</b>	<b>5480</b>

Ainsi, l'investissement global cumulé se serait élevé pour l'ensemble des exploitations et depuis 1980 à 5480 DA courants par ha de SAU. Mais les petites exploitations auraient investi 2,3 fois plus à l'hectare de SAU que les exploitations moyennes et 6 fois plus que les grandes exploitations ; ce qui confirme une fois de plus leur caractère intensif.

Il faut signaler cependant que les grandes exploitations ont réalisé 41 % de l'investissement total, les exploitations moyennes 39 % et les petites exploitations 20 %.

**Tableau 23**  
Répartition des investissements entre les groupes d'exploitations  
(en pourcentage du total de la rubrique)

Type exploit	Petites %	Moyennes %	Grandes %	MT total 10 <sup>3</sup> DA
Bâtiments	18,3	41,0	40,7	24188
Matériels	23,8	34,6	41,6	23936
Amén. fonciers	18,4	36,5	45,1	7485
Cheptel	14,7	52,8	32,5	4724
Ensemble	20,2	38,8	41,0	60333

Pour ce qui est de l'origine du financement des investissements réalisés au cours des quinze dernières années, si on ne prend en compte que les investissements en matériel agricole et en cheptel, il apparaît que l'autofinancement a été l'origine principale : 76,6 %. Le financement bancaire n'a été utilisé que pour 18,7 % et le financement informel que pour 4,7 % des investissements (cf. tableau 24).

**Tableau 24**  
Structure du financement des investissements en matériel agricole  
et en cheptel réalisés par les exploitations après 1980

Type exploit	Autofinancem. en %	Financement bancaire %	Emprunts à tiers %	Invest. totaux 10 <sup>3</sup> DA
Petites	80	10	10	6400
Moyennes	78,2	15,2	6,6	10784
Grandes	73,2	36,8	-	11476
Ensemble	76,6	18,7	4,7	28660

On remarquera que le financement bancaire est proportionnel à la taille de l'exploitation mais qu'il reste relativement modeste y compris pour les

grandes exploitations. Cela pourrait s'expliquer partiellement par le changement de politique dans le domaine du crédit à la fin des années quatre vingt. Le coût du crédit ayant fortement augmenté, les agriculteurs en ont beaucoup moins demandé. Par ailleurs, la suppression de la garantie de l'Etat aux emprunts des exploitations agricoles ex-socialistes et l'absence de garanties présentées par ces dernières ont amené la banque à leur restreindre très fortement les crédits.

Quant au financement par les tiers (informel) il ne représente que 5 % environ du montant global. Il semblerait que cette part soit faible et que l'enquête n'a pas bien saisi ce phénomène. En effet, aussi bien sur les exploitations privées que sur celles issues de la réorganisation de l'ancien secteur public, il y a très souvent une association entre le propriétaire et un ou des entrepreneurs capitalistes qui financent certains investissements. Des capitaux accumulés à l'extérieur de l'agriculture viennent temporairement s'investir dans des créneaux ou filières agricoles ciblées (maraîchage ou pomme de terre, aviculture, élevage d'embouche, etc...). Les exemples pour illustrer cela sont multiples.

Dans les Hautes Plaines Sétifiennes, le développement de la culture de la pomme de terre, du cheptel d'engraissement, de l'aviculture de chair, etc... sont en grande partie le résultat d'interventions dans le secteur agricole d'investisseurs extra-agricoles (commerçants, industriels, entrepreneurs du BTP, professions libérales tels que médecins, avocats...). Détenteurs des capitaux (capital argent), ces nouveaux fermiers louent les terres, en particulier celles se situant autour des points d'eau (oueds, retenues collinaires, barrages, villes), les bâtiments d'exploitation et mettent en place des cultures dont le cycle végétatif est relativement court. Ils décident de l'organisation du procès de production et de la répartition du produit.

Sur le golfe de Béjaïa, pour citer un autre exemple, le développement de la culture de la tomate écoulée sur le marché européen n'est pas l'oeuvre des EAC ou des exploitations privées de cette zone mais celle d'une société mixte algéro-italienne. Mise en place dans le cadre du développement du partenariat agricole, cette association qui avait réuni dans une première phase des EAC et l'Office Régional des Viandes du Centre et dans une seconde phase, ce dernier et une société agro-industrielle italienne, rend compte de l'emprise que commencent à avoir les investisseurs extra-agricoles ou agro-industriels sur les exploitations familiales dont les membres, soit propriétaires de droit, soit usufruitiers désignés par la loi, deviennent des salariés bénéficiant cependant d'une rente de location.

Il s'agit ici d'une piste de recherche qu'il faudrait explorer pour au moins deux raisons :

*i)* identifier les nouveaux agents du développement agricole, ce qui permettra peut-être d'expliquer la promulgation à l'automne 1987 de la loi 87-19 alors que des redressements évidents du secteur agricole public étaient engagés ;

ii) identifier les mécanismes juridiques qui permettent à ces nouveaux acteurs de s'emparer des terres de l'ancien secteur public et ce, dans un environnement juridique qui, en principe, protège la propriété foncière publique des opérations de spéculation.

## 2.4. Projets d'investissement et de développement des exploitations à court terme

Les intentions d'investissement des exploitations agricoles enquêtées sont au nombre de 286, soit 1,6 projets par exploitation, et portent toutes sur des activités nouvellement introduites ou revalorisées : le maraîchage, l'aviculture, l'élevage d'engraissement et de reproduction, etc...

Ainsi, 66 % des intentions d'investissement à court terme portent sur la rénovation des forces agricoles et sur l'aménagement foncier. L'élevage constitue la première préoccupation de développement des agriculteurs (32 % des projets d'investissement). Dans ce sens, le logement pour les animaux représente la seconde préoccupation (26 %) de ces mêmes agriculteurs qui, par ailleurs projettent de développer l'irrigation (23 %) et d'acquérir de nouveaux matériels (19 %). Les projets d'agrandissement des superficies sont modestes (2,5 %).

Tableau 25  
Répartition des projets d'investissement par type et par groupe d'exploitations

Type exploit.	Nbre exploit	Projets concernant				Total Projets
		Aménagement foncier et bât.	Elevage ovin/ovin Avicult.	Irrigation puits et forages	Matériels agricoles	
Petites	70	29	23	27	25	104
Moyennes	64	27	37	27	22	113
Grandes	46	17	31	13	08	69
Ensemble	180	73	91	67	55	286
%	-	26	32	23	19	100

Les nouvelles exigences du développement agricole semblent attester du caractère peu adapté des structures d'encadrement actuelles du secteur agricole. Les exploitations semblent être en effet dans un grand nombre insatisfaites par le système d'encadrement technico-économique actuel et souhaitent en conséquence des innovations dans ce domaine.

Tableau 26  
Répartition des exploitations selon leurs vœux de changement en matière d'encadrement technico-économique

Type exploit	Petites	Moyennes	Grandes	Ensemble
	dont souhaitant en %			
Exploitations enquêtées	70	64	46	180
Libre accès crédit bancaire	70	63	72	68
Création coop locat matér.	62	55	70	61
Mise place struc enca. poly.	62	47	65	57
Regroup. coop d'appro fact.	53	48	61	53
Regroup coop de com.	54	41	61	51
Refroup coop de prod.	40	41	59	45

Excepté le vœu de se regrouper en coopératives de production, vœu qui n'est exprimé que par 45 % des exploitations, pour tous les autres

aspects de l'organisation extérieure de l'activité agricole, on recense un désir profond des exploitations à voir changer le système actuel d'encadrement technico-économique. En effet, 51 % des exploitations de l'échantillon désirent se regrouper en coopérative de commercialisation. 53 % souhaitent voir se mettre en place des coopératives d'approvisionnement en facteurs d'intensification et 61 % espèrent la mise en place de coopératives de location de matériel. Enfin, il est important de mentionner que 68 % des exploitations de l'échantillon souhaitent un changement profond en matière d'accès au financement bancaire.

## CONCLUSION

L'analyse de l'état d'un échantillon d'exploitations agricoles des HPS orientales, état induit par la libéralisation de l'activité agricole durant les quinze dernières années, permet de constater l'existence :

- d'une tendance au changement des systèmes techniques de culture et d'élevage. Au niveau méso-économique, le changement consiste particulièrement dans la poussée des cultures maraîchères et de l'arboriculture fruitière ainsi que la transformation du système céréalier qui semble être de plus en plus tourné vers l'élevage. Au niveau micro-économique, il n'y a plus ou il y a peu d'exploitations qui continuent à pratiquer la monoculture céréalière : toutes les exploitations ont opté pour la diversification donc pour la réduction du risque ;
- d'une tendance au développement des solidarités familiales agricoles se caractérisant notamment par la substitution dans les grandes exploitations issues du démantèlement de l'ancien secteur public, du travail familial non rémunéré au travail salarié ; de ce point de vue la libéralisation de l'ex-secteur agricole d'Etat a certainement permis l'accroissement de l'emploi agricole et une certaine intensification ;
- d'une tendance à l'introduction de nouvelles cultures et techniques culturales par les exploitations agricoles, cela signifiant que les exploitants agricoles, quel que soit leur statut juridique, sont animés d'un certain dynamisme et réagissent aux incitations du marché
- d'une tendance à un certain développement des forces productives agricoles, sans que l'on puisse dire toutefois si les investissements constatés dépassent de beaucoup ou de peu ceux nécessaires au renouvellement à l'identique des moyens de production. Il est toutefois probable que le rythme des investissements ait eu tendance à se ralentir au cours de la dernière phase (1992-1995) de la période étudiée (1985-1995) compte tenu de la suppression des subventions et de la forte hausse des prix consécutive à la dévaluation de la monnaie.

## Références

BÉDRANI S, BENADJILA S, GHAZI M, 1995. "Contribution à la connaissance des zones steppiques algériennes : les résultats d'un suivi triennal d'agro-pasteurs de la steppe centrale". In Les Cahiers du CREAD, n° 38, 3ème trimestre 1995.

BÉDRANI S, DJENANE AM, BOUKHARI N. 1997. "Les politiques des prix, de la fiscalité et des subventions dans l'agriculture en Algérie". *In Options Méditerranéennes, Série B : Etudes et recherches, n° 11.*

BÉDRANI S, 1989. "Les enjeux actuels des restructurations dans l'agriculture". *In Economie et Humanisme, n° 309.*

DJENANE A. M, 1991. "L'exploitation agricole familiale comme modèle de restructuration des exploitations agricoles publiques du Sétifois". *Séminaire RAFAC, IAM Montpellier.*

DJENANE A. M, 1985. *La restructuration du secteur agricole d'Etat : discours et pratiques.* Mémoire de Magister, Institut des Sciences Economiques, Université d'Alger, 1995.

## Notes

---

[\*] Slimane BEDRANI. CREAD - INA, Alger.

[\*\*] Abdelmadjid DJENANE. ISE - UFAS, Sétif

[1] La wilaya de Mila, autrefois rattachée administrativement aux wilayates de Constantine et de Sétif, a été créée en 1985 sur une partie des territoires des anciennes wilayates de Jijel au nord, de Constantine à l'est, de Batna au sud et de Sétif à l'ouest.

[2] Le barrage de Hemman Grouz alimente en eau potable la ville de Constantine distante d'une cinquantaine de kms.

[3] A ce sujet et en ce qui concerne la zone sud de la wilaya de Mila, il a été recensé au début de l'année 1994 quelques 5000 puits et 50 forages dont la profondeur varie de 60 à 130 m et irriguant près de 2700 ha.

[4] La pomme de terre occupe à elle seule 2400 ha de terres irriguées.

[5] Curieusement, ce taux est sensiblement supérieur dans les grandes exploitations (94 %).

[6] Avant la politique de restructuration de 1987, les exploitations autogérées étaient contraintes par l'administration agricole à limiter la force de travail employée pour diminuer les charges salariales et donc diminuer leur déficit comptable.

[7] Il est certain que l'enquête a mal appréhendé cet aspect et que le revenu hors exploitation est très largement sous estimé. Un indice, parmi d'autres, pour

s'en convaincre est que beaucoup d'agriculteurs possédant un tracteur et/ou une moissonneuse batteuse n'ont pas déclaré de travaux à façon pour des tiers alors que tous les exploitants n'en possédant pas ont déclaré avoir eu systématiquement recours à des travaux à façon pour leurs opérations culturales et de récolte. Par ailleurs, des enquêtes faites à la même époque dans d'autres régions montrent que les revenus hors exploitation des ménages d'agriculteurs sont une composante importante du revenu global de ces ménages ( Bédrani, Benadjila, Ghazi, 1996).

- [8]** A : introduit au moins une spéculation ou technique  
B : développé la spéculation ou la technique avant ou après 1980  
C : maintenu en l'état la culture ou la technique avant ou après 1980  
D : réduit ou supprimé la culture ou la technique avant ou après 1980